

Mairie de Routelle

Conseillers présents : 11

Conseillers excusés : 4

Mme PALYS – M. PRETET – Mme TERRIER a donné procuration à M. BONNOT – M. VOULOT a donné procuration à M. BADET

Conseillers absents : 4

M. BERTENAND – M. BROCCETTO – Mme GENET – M. VUITTENEZ

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Philippe PHAM VAN

La séance est ouverte à 19H35

1/ CONVENTION DE SERVITUDE ET AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT POUR LE CHANTIER D'INTERCONNEXION AEP ENTRE LES RÉSERVOIRS DE TORPES ET D'OSSELLE

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, compétente en matière d'eau et d'assainissement, va entreprendre un chantier d'interconnexion du réseau d'eau entre les réservoirs de Torpes et d'Osselle.

Le réseau de canalisation traversera les parcelles communales A n°508 et B n°514.

Pour le passage de la canalisation sur la parcelle B n°514, il est nécessaire de défricher une bande de 260 m². La commune doit envoyer à la DDT une demande d'autorisation de défrichage avant le commencement des travaux.

Une convention de servitude entre la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et la Commune d'Osselle-Routelle doit être prise pour le passage de la canalisation sur les parcelles communales A n°508 et B n°514, pour des surfaces de servitudes respectives de 435 m² et 260 m².

Le projet de convention a été envoyé en amont aux Conseillers municipaux.

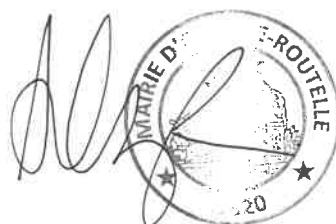
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise

- le défrichage de 260 m² au niveau de la parcelle B n°514 et la signature de tous les documents afférents par Madame le Maire
- la signature de la convention de servitude par Madame le Maire.

Deux remarques sont formulées :

- **Les résultats des analyses d'eau de Torpes devront être communiqués à Osselle-Routelle.**
- **Demander à Grand Besançon Métropole les résultats des analyses de l'eau pour Routelle, les derniers communiqués datent de deux ans.**

Clôture de la séance : 19H44



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'OSSELLE-ROUETTE' and the year '2023' at the bottom. There are two stars on either side of the year.

Le Maire, Anne OLSZAK